

QUESTIONS DIVERSESAFFAIRE N° 25/2

O B J E T : Zone d'Aménagement Concerté n°1 de Moufia.

Adaptation du Plan d'Aménagement de Zone.

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC n°1 de Moufia prévoit la réalisation, à proximité du Centre Universitaire, d'une zone d'activités tertiaires (bureaux).

Toutefois, compte tenu des problèmes rencontrés par les étudiants pour se loger, il paraît judicieux de transformer une partie de cette zone de bureaux (celle située au sud du dernier groupe d'immeubles "Les Calebassiers", à l'angle de la rocade et de la voie rejoignant le CD 60) en zone d'habitat, susceptible d'accueillir des logements.

Je vous demande votre avis sur cette proposition.

En cas d'accord, la modification ainsi apportée au Plan d'Aménagement de Zone fera l'objet d'une enquête publique.

**LE MAIRE - Je précise que ces logements ne seront pas destinés uniquement aux étudiants, mais à tous sans distinction.**

---

ADOpte A L'UNANIMITE:

---

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion

Le 6. Décembre. 1982